

# SENIORS

- LES ACTIVITÉS
- LES LOGEMENTS ET LA RESTAURATION
- LES AIDES
- LE PLAN CANICULE





## Les activités pour les seniors

### LES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LA VILLE

#### > L'Espace d'animation des Coteaux (Gare des Coteaux)

C'est un lieu convivial pour les seniors de la ville, qui regroupe la plupart des activités menées par le secteur Animation du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- Cyberthé : accès libre à Internet et aux nouvelles technologies pendant les heures d'ouverture
- Tai Chi Chuan
- Art floral
- Aquarelle
- Encadrement
- Atelier mémoire
- Goûters bihebdomadaires avec jeux divers
- Sorties autonomes par transports en commun
- Thé dansant
- mais aussi diverses animations ponctuelles : concerts, rencontres avec les enfants des crèches...

> **Des sorties sont également prévues :**

- **Les sorties régulières**  
Spectacles, visites, restaurants...  
Proposées à des groupes d'une cinquantaine de personnes, elles sont payantes, avec une participation financière du CCAS, et nécessitent des inscriptions préalables.
- **La sortie annuelle**  
Une visite et un déjeuner. Payante, avec une participation financière du CCAS, elle a lieu en mai ou en juin.
- **Le spectacle aux 3 Pierrots**  
À l'occasion des fêtes de Noël, il est offert et suivi d'une collation.
- **Le repas de l'amitié**  
Il est offert chaque année, en mai ou en juin.
- **Un déjeuner de fin d'année dans un restaurant renommé**  
Proposé pour un groupe d'environ 100 personnes, il est payant avec une participation financière du CCAS.



## INFOS PRATIQUES

### L'ESPACE D'ANIMATION DES COTEAUX

Place Santos Dumont  
Tél. : 01 46 89 64 86

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



### LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Hôtel de Ville  
13 place Charles de Gaulle  
Tél. : 01 47 71 53 60 / 53 55  
Courriel : affaires-sociales@saintcloud.fr

Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 9h à 12h  
et de 13h45 à 17h15 / le samedi matin de 8h45 à 12h

C'est l'interlocuteur des plus de 60 ans et de leurs familles pour :

- la constitution des dossiers de demande d'aide au Conseil général,
- l'obtention des diverses aides mises en place par la Ville,
- l'organisation des animations, sorties, goûters... pour les seniors.

## LES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS

### ● Club de l'Âge d'or

Maison de l'amitié  
18 rue des Ecoles  
Tél. : 01 46 02 25 69

Le club de l'Âge d'or se réunit pour des parties de jeux de cartes ou de société, pour des visites culturelles, lors de repas amicaux...

### ● Croix-Rouge

16 rue de Garches  
Tél. : 01 46 02 42 53

La Croix-Rouge propose des animations sportives telles que de la gymnastique d'entretien.

Tél. : 01 47 71 70 28

### ● Entraide Sociale de la Passerelle

31 bis boulevard Sénard  
Tél. : 01 46 02 00 56

L'association accueille les seniors tous les mardis, de 15h à 18h pour jouer des parties de belote, de scrabble et autres jeux.

## Les logements et la restauration

### FOYERS-LOGEMENTS

Les foyers-logements proposent des appartements offrant confort et sécurité dans un cadre agréable. Les personnes y vivent de manière indépendante et peuvent bénéficier d'animations diverses. Les inscriptions en maison de retraite ou en foyer-logement se font auprès de chaque établissement. Les places sont attribuées aux personnes de 60 ans et plus.

#### ● Les Heures Claires

2 rue Henri Regnault  
Tél. : 01 47 71 09 11  
L'établissement dispose de  
78 logements dont 75 F1 bis et 3 F2.

#### ● Les Jours Heureux

9 avenue de Fouilleuse  
Tél. : 01 47 71 00 58  
L'établissement dispose de  
58 logements dont 54 F1, 2 F2  
et 2 studios jumelés.

### FOYERS-RESTAURANTS

Au nombre de trois, ils reçoivent les convives qui souhaitent prendre leur déjeuner.

L'ambiance y est agréable et c'est l'occasion de créer des liens.

Le prix des repas est proportionnel aux revenus grâce à une participation financière du CCAS (cf. p.100).

Il est préférable de s'inscrire la veille en s'adressant directement aux responsables sur place.

#### ● Restaurant Les Heures Claires

2 rue Henri Regnault

#### ● Restaurant Les Jours Heureux

9 avenue de Fouilleuse

#### ● Restaurant du Centre

4 rue des Ecoles

### MAISON DE RETRAITE

Maison de retraite Lelégard  
1 rue Lelégard  
Tél. : 01 49 11 60 60  
Web : [www.ch-4villes.fr](http://www.ch-4villes.fr)

La maison de retraite Lelégard fait partie intégrante du centre hospitalier des Quatre Villes - site de Saint-Cloud. Cet établissement public de santé a une capacité d'accueil de 240 lits répartis dans les pavillons Pasteur et Laval situés rue Lelégard, et la Maison du Parc au 19 rue Laval. Les établissements Lelégard peuvent accueillir des personnes âgées valides ou dépendantes grâce à des unités de soins répondant aux besoins d'une surveillance médicale momentanée ou constante. Outre les nombreux services qui sont assurés au quotidien par le personnel (les soins, le linge, le courrier, les repas...), des animations sont régulièrement proposées pour en faire un véritable lieu de vie.



## Les aides

### LES AIDES ACCORDÉES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL

L'ensemble des aides indiquées ci-dessous est alloué par le Département mais les demandes sont instruites en mairie, au CCAS (excepté pour l'AFHA).

#### > L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Il s'agit d'une aide pécuniaire pour les personnes de 60 ans et plus, destinée à financer une partie des frais liés à un état de dépendance.

#### > Le cas particulier du RMI

Le CCAS instruit également les demandes de RMI notamment pour les personnes de plus de 60 ans n'ayant aucun droit.

#### > La carte d'invalidité et la carte européenne de stationnement (cf. p.131)

#### > La carte de priorité (cf. p.131)

#### > La Prestation de Compensation du Handicap (cf. p.132)

#### > L'allocation compensatrice (cf. p.131)

#### > La prise en charge pour les Foyers de Vie et de Jour (cf. p.132)

Certaines de ces aides sont spécifiques au département des Hauts-de-Seine :

#### > La carte améthyste

Cette carte annuelle permet la gratuité des transports en 2<sup>e</sup> classe sur l'ensemble du réseau RATP et SNCF, Paris et banlieue dans un rayon d'environ 50 km autour de Paris.

Pour en bénéficier, le demandeur doit :

- être âgé de 65 ans et plus, être non imposable, ou imposé sous un plafond défini par le Conseil général. Une participation est demandée selon le montant de l'imposition ;

- ou être titulaire de la carte délivrée aux anciens combattants et être âgé de 65 ans et plus. La carte est alors gratuite ;
- ou être titulaire du brevet de veuve de guerre et être âgée de 65 ans et plus. La carte est alors gratuite ;
- ou être titulaire du diplôme de la mère médaillée de la Famille française et être âgée de 60 ans. La carte est alors gratuite.

#### > L'allocation forfaitaire de transports (cf. p.132)

#### > Le remboursement de frais téléphoniques

Il s'agit du remboursement de la taxe de branchement de la ligne téléphonique pour les lignes raccordées par France Télécom au cours de l'année de constitution du dossier. Le remboursement prend également en compte la moitié des frais d'abonnement de base.

Pour en bénéficier, le demandeur doit :

- être âgé de 65 ans et plus, être non imposable, ou imposé sous un plafond défini par le Conseil général ;
- être particulièrement isolé, présenter certaines difficultés de santé et ne pas résider dans une structure d'accueil pour personnes âgées.

#### > L'allocation départementale de solidarité

Il s'agit d'une aide financière annuelle destinée aux personnes dont les revenus ne dépassent pas un plafond fixé chaque année par le Conseil général.

#### > L'allocation aux familles hébergeant leur ascendant (AFHA)

Cette aide mensuelle est instruite directement par le Conseil général. Elle concerne les familles résidant dans les Hauts-de-Seine depuis au moins un an, sous des conditions d'âge (de l'ascendant) et de ressources (de l'ascendant et de la famille).

## INFOS PRATIQUES



### CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

#### Adresse postale :

CAF des Hauts-de-Seine  
Agence de Suresnes  
92847 Rueil-Malmaison cedex  
Tél. : 0820 25 92 10 (0,118 € la minute)  
Web : [www.92.caf.fr](http://www.92.caf.fr)

#### Accueil du public à l'agence de Suresnes :

24 avenue du Général de Gaulle  
92150 Suresnes  
Tél. : 01 41 44 32 70

#### Permanence en mairie :

le vendredi de 14h à 16h  
(sauf vacances scolaires).

### CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE

#### Point d'accueil Retraite :

1 ter rue Damiens  
92100 Boulogne-Billancourt  
Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi de 9h à 12h  
et de 14h à 17h

Pour information générale sur la retraite  
Web : [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr)



## LES AIDES DU CCAS

### > Les secours et allocations

- L'allocation mensuelle est versée aux personnes de plus de 60 ans disposant de ressources inférieures ou égales au plafond d'aide sociale.
- L'allocation chauffage est versée aux personnes de plus de 60 ans disposant de ressources inférieures ou égales au plafond d'aide sociale et utilisant des moyens de chauffage spécifiques.
- Une allocation trimestrielle est versée aux pensionnaires de la maison de retraite Lelégard bénéficiaires de l'aide sociale.
- Des cadeaux sont offerts chaque Noël aux pensionnaires de la maison de retraite.
- Des colis de Noël sont offerts à toutes les personnes âgées de la ville disposant de revenus modestes.

### > Les aides attribuées pour les logements et les repas

- Une participation aux frais d'hébergement en foyer-logement est versée aux résidents sous conditions de ressources. Pour les Heures Claires, l'aide trimestrielle accordée correspond au montant d'un loyer mensuel. Quant aux Jours Heureux, l'aide trimestrielle attribuée correspond à 150 % de l'APL perçue par la personne.
- Le CCAS participe aux frais de repas. Il prend en charge la différence entre la somme versée par les personnes âgées (fixée chaque année en fonction de leurs revenus) et le coût réel du repas. Cette prise en charge financière bénéficie aussi bien à l'ensemble des résidents des foyers-logements qu'aux autres personnes qui prennent leurs repas en collectivité.



## LE RÉSEAU GÉRONTOLOGIQUE

Le Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie (CLIC Gérico)  
Maison de retraite Lelégard  
1 rue Lelégard  
Tél. : 01 47 71 34 42

Son objectif est d'aider les personnes âgées en les mettant en relation avec différents partenaires tels que le CCAS, les médecins, les foyers-logements, les associations d'aide à domicile... Une consultation-évaluation avec un gériatre, une assistante sociale et un psychologue a été établie à la maison de retraite Lelégard pour détecter les problèmes de santé et autres. L'association France Alzheimer y assure une demi-journée de permanence par mois.



## Le plan canicule

### LES MODALITÉS

Chaque année, en application de mesures législatives et réglementaires, des dispositions précises sont prévues en cas de canicule. Le déclenchement du plan canicule relève de la responsabilité du préfet des Hauts-de-Seine. L'état de canicule est déclaré lorsque les minima et maxima de température sont respectivement de 21° et 31° pendant 3 jours consécutifs.

À Saint-Cloud, de nombreux acteurs sont mobilisés en cas de canicule :

- Les établissements accueillant les personnes âgées (maison de retraite Lelégard et foyers-logements Les Heures claires et Les Jours heureux) sont dotés de salles « réfrigérées ».
- Les associations sont très présentes auprès des personnes âgées, se mobilisant pour effectuer des visites à domicile.
- La mairie est le pivot de toutes ces actions. Avisée par la préfecture du déclenchement du plan canicule, elle prend immédiatement les dispositions qui s'imposent : alerter les associations, faxer aux services préfectoraux un bilan de situation quotidien, réunir une cellule de veille communale.

### ANTICIPER LE RECENSEMENT DES PERSONNES FRAGILISÉES

La mairie a pour mission de recenser les personnes âgées ou handicapées isolées à leur domicile. Grâce à ce recensement, en cas de déclenchement du plan canicule, elles seront connues des pouvoirs publics chargés de vérifier que tout se passe bien.

### INFOS PRATIQUES



Si vous avez plus de 65 ans ou plus de 60 ans et êtes reconnu inapte au travail, vous pouvez vous faire inscrire sur un registre nominatif strictement confidentiel tenu par le Centre Communal d'Action Sociale. Vos coordonnées et date de naissance vous seront demandées. Vous pourrez modifier ces informations, annuler votre inscription et demander communication du registre. De juin à septembre, pour vous inscrire sur le registre ou pour toute autre information, contactez le CCAS au 01 47 71 54 53.

vincipark.com



Offre valable jusqu'au 31/12/2010 dans la limite des places disponibles

Le droit d'être piéton,  
c'est aussi de profiter  
d'un mois d'abonnement gratuit  
dans les parkings Colline, Joffre  
et Libération à Saint-Cloud.  
Renseignements : 01 46 02 16 71

**VINCI**   
PARK